> vie associative > réseau de proximité

> économie sociale et solidaire

La lettre des acteurs.trices Animation Rurale 44 – Décembre 2018 - n°90



Formation fédérale le jeudi 13 décembre

L'ensemble de l'équipe fédérale participe a une formation le jeudi 13 décembre. Dans l'optique de l'amélioration constante et de sécurisation des transmissions de documents avec ses membres les salarié.es de la fédération vont participer à une formation « cloud computing » ou « l'information en nuage ».

A la suite de cette formation, nous mettrons en place un espace de partage et d'échange de document favorisant ainsi les relations entre la fédération et ses membres mais également entre les membres. Le cloud pouvant également être un espace de travail collabora-

Présence des pôles de la fédération lors des vacances de fin d'année

Le lundi 24 décembre l'activité fédérale sera réduite pour l'ensemble des pôles.

Assemblée Générale AR44 Septembre 2019

Suite aux retours des adhérents de la fédération, la période d'organisation de notre Assemblée Générale semble plus propice en septembre.

Ainsi, dans un souci de ne pas l'organiser le même jour que vous, vous trouverez un sondage en fin de texte pour nous indiquer le jour de votre AG sur le mois de septembre.

Merci de renseigner le sondage organisation de l'AG.



Appel à projet REAAP 2019

L'appel à projet REAAP 2019 est lancé depuis le 22 octobre. Vous pouvez le retrouver ici.

Comme chaque année, il est possible pour les membres d'Animation Rurale 44 de déposer les actions via la fédération

Nous sommes disponibles pour vous accompagner sur le dépôt de vos actions : échanges sur vos projets parentalité, relecture de vos demandes REAAP, appui à la budgétisation de vos actions, etc.

Pour cela, vous pouvez nous contacter par mail (parentalite@ar44.fr) ou par téléphone au 02 40 43 22 00 (pôle accompagnement de la vie associative) ou réserver un temps de rencontre dans vos locaux en vous inscrivant au lien suivant : Prendre RDV dans vos locaux ou dans ceux d'AR44

Éléments concernant le pôle paye et droit social

Prélèvement A la Source, rappel ...

La Fédération vous a adressé différents courriers, mails, flyers d'information concernant le prélèvement à la source (P.A.S.) qui sera mis en œuvre sur vos salaires à compter du 1er janvier prochain.

Il a été demandé à chaque association de procéder à son inscription sur le site www.impots.gouv.fr . Cette démarche est en principe en cours dans votre association et devra être finalisée d'ici le 31/12 prochain.

Dispenses de mutuelle, c'est quoi la règle?

La complémentaire santé est obligatoire pour tous depuis le 1^{er}janvier 2016, date de sa généralisation à toutes les entreprises et à toutes les associations. Vous avez adhéré à un organisme de votre choix et certains de vos salariés ont pu demander une dispense afin de ne pas avoir à cotiser à votre contrat de complémentaire santé. Pour certains salariés en effet, la loi ou la convention collective qui vous est applicable a pu prévoir des cas de dispenses encadrées et limitées : salariés à temps partiels, salariés ayant une couverture personnelle en cours ... par exemples. Ces dispenses ne s'appliquent qu'en cas de demande justifiée du salarié (courrier ou bulletin de dispense + justificatif à vous fournir).

Il vous faut impérativement assurer un suivi des dispenses en cours (motif de la dispense, date de fin ou de renouvellement de la dispense). Chaque année, le salarié doit obligatoirement vous renouveler sa demande de dispense et vous fournir le justificatif. A défaut, vous pourriez être amener obligatoirement à l'affilier à la complémentaire santé de votre association

Malle parentalité

Financée par la MSA 44-85 et par la CAF 44 dans le cadre du Réseau d'Ecoute et d'Appui aux Parents, et lancée fin 2016, la malle parentalité est un exemple concret d'action collective émanant du réseau parentalité d'AR44. Présentée sous forme de caisses et de chariots en bois, la malle est totalement aménageable en fonction des envies et besoins de chacun. L'objectif initial étant de faciliter la circulation directe et son appropriation de structure en structure ou via AR44.

Au regard du succès de ce projet, les malles sont maintenant agrémentées de nouvelles assises, d'un univers décoratif crée par l'association Style Alpaga, ainsi que de nouveaux ouvrages. Toutes les informations sur le contenu et les modalités d'emprunt sont sur notre site internet .

Mobilier pédagogique d'occasion à vendre

L'association Pluri'l propose à la vente du mobilier pédagogique (intérieur et extérieur) et petit matériel. Pour vous faire une idée de ce qui est à vendre (le catalogue sera complété prochainement), des photos sont disponibles avec ce lien.

Les prix seront à fixer ensemble. Si vous êtes intéressé.es rendez-vous dans le local de stockage de Pluri'L le vendredi 14 décembre de 14h à 18h. Adresse : 7 rue du Luxembourg à Vallet. Pensez à vos remorques ! Plus d'information : contact@asso-pluri-l.fr / 09 73 28 87 34

L'équipe fédérale : Les salarié.es : Dominique Aubrière, Cécile Bourget, Mickaël David, Emmanuelle Devy, Audrey Louérat, Noémie Ménard, Sébastien Moyon, Laëtitia Oullami, Laurent Touron

Le Conseil d'Administration : Irène Chuon, Isabelle Jourdain, Mickaël Viaud, Régis Balry